

Notre travail d'agriculture, les cercles, les coopératives pourraient se concerter et diriger le mouvement d'organisation.

Notre travail ne donnera point dans le vide, et notre reconnaissance ne restera point sans objet: fonder l'agriculture d'un pays, c'est bien un peu fonder le pays lui-même!

Se mettre en relations avec M. P.-H. Bédard, M.D., 236, rue St-Jean, Québec, trésorier du Comité du monument Hébert.

### Consultations légales

#### TESTAMENT

**Question:** Les notaires habituellement déclarent dans les testaments, que le testateur est sain d'esprit ainsi qu'il est apparu aux dits notaire et témoins sus-nommés s'absenter de cette déclaration rend-il le testament nul?

**Réponse:** Non, car la loi n'exige pas une semblable déclaration; de sorte que son omission ne peut avoir aucun conséquence fatale. L'article 831 du Code Civil exige que le testateur soit sain d'esprit, mais n'exige pas la mention qu'il est apparu tel aux dits notaire et témoins.

D'ailleurs l'allégation du Notaire et des témoins que le testateur était sain d'esprit n'empêche pas la preuve contraire.

Ainsi, c'est à celui qui prétend que le testateur n'avait pas la licidité suffisante pour tester à prouver cette insuffisance.

Donc l'allégation du notaire et des témoins que le testateur leur est paru sain d'esprit, mémoire, entendement et jugement, n'est pas de rigueur pour la validité du testament, mais simplement de style; alors, ce qui est purement de style n'oblige à rien, elle n'est plutôt que facultative.

En ce sens le jugement suivant:

Le certificat du notaire quant à l'état mental d'une personne à l'instant où elle fait son testament, qu'elle était saine d'entendement, est purement de style, et cet énoncé peut être contredit par témoignage verbal. Le notaire qui exécute un testament n'est pas tenu d'écrire l'original ou la minute de tel testament de sa propre main. Clarke vs Clarke 11 L.C. 11.

Y a-t-il d'autres allégations dans un testament notarié, dont l'absence rend invalide le testament?

**Réponse—Oui.** L'article 843 du Code Civil répond affirmativement à cette question; il se lit comme suit:

"Les testaments en forme "notarié ou authentique est reçu devant deux notaires ou devant un notaire et deux témoins. Le testateur en leur présence signe le testament ou déclare ne le pouvoir faire après que lecture lui en a été faite par l'un des notaires en présence de l'autre, ou par le notaire en présence des témoins. Il est fait mention à l'acte de l'accomplissement des formalités."

Cette mention peut s'exprimer en les termes suivants:

Le tout conformément au Code Civil, dont les formalités ont été fidèlement observées.

A. G.

Ville de Trois-Pistoles,

### Cours agricole du "Bulletin de la Ferme"

Publié avec la permission spéciales des  
Révérends Frères de l'Instruction chrétienne.

(Suite de la page 21, numéro d'avril)

**HORTICULTURE.**—L'horticulture est l'art de faire produire à un petit espace de terrain, nommé jardin des légumes, des fleurs et des fruits pour les besoins de la famille ou du marché.—Le jardinage s'étend plutôt de la culture du jardin potager.

Pour être productif le jardin doit être bien exposé, ni trop chaud ni trop froid, d'un sol profond et humifère, d'un sous-sol perméable. Il doit être entouré d'une clôture pour le garantir des animaux.

Le talent du jardinier consiste à bien distribuer le jardin, à ne laisser aucune partie inoccupée, à récolter beaucoup dans un petit espace.

La forme la plus ordinaire pour un jardin est la forme d'un carré. On le divise en quatre carrés séparés par deux grandes allées qui se croisent. Ces carrés sont subdivisés en *planches* et *plates-bandes* bordant les allées. Une allée moins large peut en faire le tour. Ces divisions permettent de faire l'assurement aussi profitable pour le jardin que pour la grande culture.

Les arbres à grandes futaies doivent être exclus du jardin potager; tout au plus sont-ils utiles du côté nord ou des vents prédominants. Dans les plates-bandes, surtout dans celles qui bordent le jardin, on peut mettre les petits arbustes fruitiers: gadeliers, groseilliers, etc.; pommiers, poiriers, cerisiers et pruniers nains.

#### EXPÉRIENCE ET EXCURSIONS

**DIRECTION DE LA TIGE ET DE LA RACINE.**—La tige pousse toujours en haut et la racine toujours en bas.—Prendre une poignée d'étope ou de mousse, y introduire un grain d'avoine, entretenir l'humidité et la chaleur. La tige, quelle que soit la position de la graine, se dirigera à la chaleur. La tige, quel que soit la position de la graine, se dirigera en haut et la racine en bas.—Revoit la position le paquet: la plante changera la direction de ses extrémités.—Renverser de nouveau, et observer chaque fois quelle partie (*tige ou racines*) se coude (se dirige) du côté de la lumière.

**FEUILLES.**—Faire remarquer la disposition des feuilles sur un rameau (feuilles *alternes*, *opposées*, *verticillées*), la présence de yeux (bourgeons) à leur aisselle, leur délicate structure, leurs nervures fines et déliées encadrent un tissu charnu dans les cellules duquel s'opère le travail le plus admirable.

**ASCENSION DE LA SÈVE.**—Couper transversalement un rameau de *pleine sève*, une branche de vigne, par exemple, y ajouter un long tube ouvert aux deux extrémités; en mastiquer la partie inférieure et maintenir le tout dans la pente verticale. La sève montera dans le tube et se déversera en haut.—La puissance d'ascension de la sève dans les végétaux dépasse celle des pompes aspirantes.

**RÉSINE.**—(a) Ramasser quelques cônes (*ca boches*) de pin et les enflammer à l'écart avec une simple allumette.

(b) Recueillir de la résine pour la faire dissoudre dans de l'essence de térébenthine; on obtiendra du vernis qui pourra être appliqué sur du bois ou sur un métal.

(c) Brûler de la résine dans une tasse ou sur un tasson; tenir un verre renversé au-dessus de la flamme; il s'y formera du noir de fumé.

(d) Délayer ce noir de fumé dans de l'huile on obtient de l'*encre d'imprimerie*.

(e) Ajouter au mélange précédent du noir animal et de la couperose bleu (sulfate de cuivre): on a du cirage pour souliers.

### XXXIe LEÇON

#### Culture du pommier

La richesse est le partage de l'homme soigneux et vigilant.

**Le pommier** est un arbre cultivé dans un double but, savoir: la production des *fruits de table* et la production des *fruits de pressoir*. Les uns et les autres se cultivent dans des verger, en plein air.

**PLANTATION DES POMMIERS.**—Il ne faut amas planter que des sujets très vigoureux et d'une belle venue, parmi les variétés qui conviennent le mieux à la localité et à la nature du sol. Un bon pommier n'occupe pas plus de place et ne demande pas plus de soins qu'un mauvais. Il y a tout avantage à planter au printemps, après la fonte des neiges, quand la terre est dégelée. Les fosses, d'environ 3 à 4 pieds de diamètre, doivent être creusées à l'automne afin de donner à la terre le temps de s'aérer et de s'améliorer par les gelées.

Il importe de ne planter qu'à une faible profondeur et à la distance d'au moins 20 à 30 pieds en tous sens. La règle à suivre est de placer le collet de la racine à 2 pouces au-dessus du sol, bien étaler les racines. On met ensuite le verger à l'abri de l'atteinte du bétail par une bonne clôture.

**PLANTATION DES GREFFES SUR RACINES.**—Aussitôt que la terre est suffisamment réchauffée et séchée au printemps, on plante les greffes en lignes, dans une terre meuble, ayant soin de ne pas leur laisser dépasser la surface au pied de chacun, pour qu'elle ne se dessèche pas par l'exposition de l'air. Les lignes doivent être espacées d'environ deux à trois pieds (chaque plant à six pouces de distance).

Après la plantation, il faut tenir le terrain propre par des sarclages, et ne pas laisser pousser de tiges au bas de la greffe. Cela est très important.

**GREFFAGE.**—Il est essentiel de ne greffer qu' des variétés de bonne qualité, c'est-à-dire celles qui sont vigoureuses, parfumées, riches en sucre et en tanin, et propres au climat et au terrain. Si l'on ne greffe qu'après la plantation, il faut attendre l'année qui suit cette plantation. Parmi les variétés recommandables, nous citerons: